



La création d'un nouveau lotissement dans notre commune est une bonne nouvelle. Elle ouvre la perspective de l'arrivée, au terme de la réalisation, de quelques 20 familles supplémentaires. Ce renfort démographique est important, non seulement parce qu'il permet de compenser, et au-delà, les départs naturels, mais aussi parce qu'il représente une promesse de dynamisme accru et de maintien, voire de développement et de modernisation des services locaux pour tous les habitants.

Lotissement des mirabelles : les travaux ont commencé

La commune de Lavernay va s'agrandir d'un nouveau lotissement situé entre la rue du Bochet et le chemin de Fontenelle.

L'opération, pilotée par l'agence *ABC immobilier*, est prévue en 2 tranches :

- une première de 12 parcelles de 5 à 7 ares, dont 10 pour des maisons individuelles, et 2 pour des groupes de 2 maisons en mitoyenneté,
- et, plus tard, une seconde de 8 logements.



Les premiers coups de pelleuse ont été donnés pour aménager la nouvelle voie qui desservira les futurs logements. Les personnes éventuellement intéressées par l'acquisition d'une parcelle peuvent contacter **Monsieur Jean-François BEVILACQUA** au 06 11 51 23 58.

Les moules-frites des Vire-Tamis ont été appréciées

Ils étaient 70, le dimanche 22 janvier, à avoir répondu à l'invitation de l'association locale, dont une cinquantaine de lavernois. Face à la qualité et la quantité des plats proposés entre l'apéritif et le café, il n'est venu à l'idée de personne de contester l'addition, seul élément vraiment « light » du menu du jour. Dans une salle bien chauffée, tandis qu'il faisait un froid sec au dehors, les présents étaient manifestement heureux de se trouver là, en bonne compagnie.



Compliments aux organisateurs, aux bénévoles assurant le service avec sourire et gentillesse, et aux participants qui, par leur présence à ces rendez-vous, contribuent à la vie sociale de la commune.

Le recensement citoyen, une obligation dès l'âge de 16 ans

La période du recensement citoyen varie selon les situations.

- Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement à compter de votre 16^{ème} anniversaire, avec un délai autorisé jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.
Exemple : si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 mars 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 mars 2023 et le 30 juin 2023.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.
Exemple : si vous obtenez la nationalité française le 12 mars 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 mars 2023 et le 12 avril 2023.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Après avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, l'attestation est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou encore à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et vous pourrez alors voter.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile muni des documents suivants : *carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour, justificatif de domicile.*

Vous pouvez également vous recenser en ligne si vous disposez d'un compte **Service-public.fr**

Pour tout complément d'information adressez-vous au secrétariat de mairie de la commune.

Déjeuner des aînés, retour à la tradition

2023 aura été en quelque sorte l'année des retrouvailles, à l'occasion de ce repas qui a rassemblé le 28 janvier les plus de 65 ans de la commune et leurs compagnes ou compagnons, qu'ils soient eux aussi au-delà de cette limite d'âge, ou pas encore.



La formule avait, en effet, été abandonnée en 2021 et 2022, crise sanitaire oblige, au profit d'une livraison de colis-repas à domicile pour les plus anciens. Ce qui a d'ailleurs été reconduit cette année pour une dizaine de couples ou personnes seules ne pouvant se déplacer.

Préparés par le traiteur *Fleury* de Marnay, les plats servis aux 42 participants par plusieurs membres du Conseil Municipal ont ravi leurs papilles dans une ambiance chaleureuse. Sans oublier, bien entendu, une judicieuse sélection d'accompagnements liquides.

De quoi donner des regrets à ceux qui ont « zappé » la date ... mais pourront se rattraper en 2024 !

Concert de l'Alter Chor le 25 février à 17 h à l'église de Saint-Vit

L'Alter Chor est un ensemble vocal de 70 choristes qui se produit régulièrement en Bourgogne Franche-Comté sous la direction de *Florence Lardy-Gaillot* (photo ci-dessous) et accompagné au piano par *Damien Groleau* (photo ci-dessous). Trois lavernois en sont membres : *Chantal et Daniel Baud, et Chantal Robert.*

Le concert mentionné ci-dessus, qui s'inscrit dans une tournée de 8 dates, proposera des œuvres de *Camille Saint-Saens* et de *César Franck.*



Les places peuvent être achetées en prévente à la *Maison de la presse* de Saint-Vit au prix de 13 euros, et à 15 euros à l'entrée du concert (gratuit pour les moins de 16 ans).